



Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, le gouvernement doit passer de la parole aux actes

Mémoire de l'Intersyndicale des femmes sur le bilan de l'application de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Commission des relations avec les citoyens *et les citoyennes*

Janvier 2011

Présentation de l'Intersyndicale des femmes

L'Intersyndicale des femmes est composée de représentantes de la condition des femmes de six organisations syndicales : l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) et le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).

L'Intersyndicale des femmes représente plus de 200 000 travailleuses syndiquées. Les organisations syndicales dont elles font partie œuvrent majoritairement dans les secteurs public et parapublic.

Depuis plus de trente ans, l'Intersyndicale des femmes lutte pour améliorer les conditions de vie et de travail des femmes. Trois grands objectifs orientent ses actions et positions :

- Développer une analyse féministe et des positions communes sur l'ensemble des conditions de vie et de travail des femmes;
- Assurer la promotion et la défense des droits et des intérêts des femmes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des organisations syndicales;
- Développer des solidarités et des alliances entre les comités de condition féminine des organisations syndicales et des groupes autonomes de femmes sur l'ensemble des questions qui concernent les femmes.

Introduction

L'actualisation de la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes est une belle occasion de souligner les avancées obtenues en cette matière au fil des années. Mais loin de se conforter et d'adhérer au mythe de « l'égalité-déjà-là », il faut d'abord y voir une opportunité d'effectuer le bilan des mesures gouvernementales réalisées – ou non – et pour l'Intersyndicale des femmes, de participer à cet exercice démocratique en soumettant des recommandations concernant principalement le développement des conditions de travail et de vie des femmes.

L'Intersyndicale des femmes remercie le Secrétariat à la condition féminine pour le respect de son engagement quant à la tenue d'une consultation sur l'actualisation de la politique « Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait » et pour l'invitation à participer à cette consultation de la Commission des relations avec les citoyens *et les citoyennes*.

À la lecture du Bilan de l'action gouvernementale 2007-2010, l'Intersyndicale des femmes constate que des défis majeurs restent à relever et que le gouvernement doit aller plus loin pour remplir ses obligations envers les femmes dans le cadre de l'actualisation de son plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes. En bref : pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, le gouvernement doit passer de la parole aux actes, notamment par le maintien de l'intégrité de la Commission de l'équité salariale et par une augmentation des budgets affectés au Conseil du statut de la femme.

Ce mémoire se divisera de la même façon que le *Bilan de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2010*. Il est à noter, en terme méthodologique, qu'à moins d'une indication contraire, toutes les statistiques utilisées proviennent de la partie « faits saillants » du document gouvernemental produit pour la consultation. En raison de son expertise particulière, l'Intersyndicale des femmes a choisi principalement de développer les enjeux liés au travail des femmes.

Il va sans dire que les autres orientations demeurent tout aussi importantes. À ce chapitre, nous appuyons toutes les recommandations du Groupe des 13. L'Intersyndicale des femmes réaffirme également son appui aux revendications de la Marche mondiale des femmes au Québec d'octobre 2010. Nous réitérons que l'application de ces revendications est nécessaire pour l'obtention de l'égalité et en outre, nous déplorons le manque de résultats obtenus à ce jour.

Dénoncer l'antiféminisme

Lorsqu'on déplore l'antiféminisme, on semble a priori faire référence aux discours de groupuscules masculinistes ou aux commentaires grotesques et violents que l'on entend quelquefois dans les médias, notamment – et trop fréquemment – dans les « radios poubelles ». Le gouvernement se défend bien d'adhérer à de telles idées misogynes et passéistes, mais pratique la politique du laisser-faire en ne faisant aucun geste pour encadrer ces débordements. De plus, cette vision de l'antiféminisme est fort réductrice de l'ensemble de la problématique.

Dans la société québécoise, le mythe de « l'égalité-déjà-là » est bien présent et quotidiennement véhiculé par les principaux médias commerciaux. On le retrouve, à titre d'exemples, dans les propos insinuant que les femmes n'ont plus de barrière sur le marché du travail, que rien ne les empêche d'être ministres ou présidentes de compagnie, qu'elles réussissent mieux à l'école que les garçons, etc. Le mythe de « l'égalité-déjà-là » prend la forme de discours qui, explicitement ou non, soutiennent que l'égalité entre les sexes est déjà atteinte, que les féministes vont trop loin et que les hommes peuvent souffrir – voire même être victimes – du féminisme.

Les nombreux acquis obtenus ne doivent pas cacher que l'égalité entre les femmes et les hommes est loin d'être atteinte. Comme le nomme Francine Descarries, on se retrouve aujourd'hui avec une forme d'antiféminisme « ordinaire » dissimulée par de fausses prétentions « égalitaristes ». L'antiféminisme « ordinaire » est insidieux, il nie la réalité et rend la lutte pour une réelle égalité d'autant plus difficile : « encore aujourd'hui, les grands archétypes du féminin, qui constituent le « prêt à penser » de la tradition patriarcale, sont au cœur des représentations sociales, préjugés et stéréotypes véhiculés par l'antiféminisme et tissent la trame de fond de sa contre-offensive actuelle¹ ».

Le discours antiféministe attaque directement les avancées des femmes, il est chargé de mépris, de sexisme, voire de violence. Il ridiculise et dénature les théories féministes en plus de véhiculer des valeurs allant à l'opposé de l'égalité. De par le caractère populiste de leurs propos, les tenants de l'antiféminisme trouvent de nombreuses tribunes et ils réussissent à influencer et même à infiltrer les sphères médiatiques et gouvernementales.

La lutte contre l'antiféminisme doit se faire dans toutes les sphères de la vie en société, de l'appareil gouvernemental, en passant par les milieux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, sans surtout oublier les médias. La politique gouvernementale pour l'égalité rappelle que « plusieurs chartes, lois et autres conventions internationales confirment l'engagement du Québec en matière d'égalité entre les femmes et les

¹ Francine Descarries, *L'antiféminisme « ordinaire »*, Recherche féministes, vol. 18 no.2, 2005

hommes² ». Cet engagement renvoie au gouvernement l'obligation de condamner les attaques publiques à l'intégrité des femmes. Dans les « médias poubelles », les femmes, les personnes de communautés culturelles et les personnes homosexuelles sont trop souvent la cible de propos injurieux, dégradants et discriminatoires. De telles attaques ne peuvent être tolérées et le gouvernement se doit d'agir parce que la liberté d'expression ne donne pas le droit au sexisme, au racisme et à l'homophobie.

En banalisant certaines problématiques au lieu de les dénoncer, en favorisant la symétrisation, en faisant des choix socio-économiques qui nuisent à l'atteinte de l'égalité, en appliquant de façon fragmentaire certaines mesures de son plan d'action, dont en premier lieu l'analyse différenciée selon les sexes, le gouvernement adhère au mythe de « l'égalité-déjà-là » et participe davantage à véhiculer « l'antiféminisme ordinaire » qu'à le contrer.

Contexte et conjoncture

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a entre autres comme responsabilité de « consolider l'intervention gouvernementale pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect des droits des femmes » (Article 3.2). Pourtant, l'actuel gouvernement, par la mise en œuvre de sa réingénierie/modernisation de l'État, nuit à l'atteinte de l'égalité de fait dans la population en général et pour les femmes en particulier. Les politiques de l'actuel gouvernement s'enlisent dans une vision néolibérale qui renforce les inégalités sociales et va à l'encontre d'une redistribution équitable de la richesse, ce qui frappe plus durement une majorité de femmes.

La volonté de réduire la taille de l'État, de redéfinir son rôle et de recourir davantage au privé (que ce soit par la sous-traitance accrue, la création d'agences hors fonction publique, le financement par des fondations privées, les partenariats public-privé (PPP) ou la privatisation d'organismes d'État) a pour conséquence une dérèglementation complète des services publics. Cette situation se fait au détriment de toutes et de tous : l'offre et l'accessibilité aux services publics diminuent, bien que le recours à la sous-traitance en vienne à coûter plus cher au gouvernement et donc, aux contribuables. De plus, diminuer le rôle et la taille de l'État engendre la disparation d'emplois occupés majoritairement par des femmes.

Le budget provincial 2010, présenté par le ministre Raymond Bachand, est allé plus loin dans cette redéfinition du rôle de l'État en misant sur un système de tarification des services publics pour combler le déficit budgétaire, et ce, malgré une forte opposition

² Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait : Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, 2007, p. 21

de la population³. Contrairement au système d'impôt qui se veut progressif, la tarification s'avère une forme de fiscalité régressive, ce qui pèse lourdement sur la majorité de la population, soit les classes moyenne et moins aisée. Par exemple, la création d'un « fonds santé », l'augmentation de tarif du bloc patrimonial par Hydro-Québec ainsi que la dérèglementation et la hausse des droits de scolarité universitaire sont des choix budgétaires qui nuisent directement à l'égalité. Ces décisions, présentées comme inéluctables pour toute personne « lucide », émanent cependant de choix politiques et idéologiques désastreux pour la population en général et pour les femmes en particulier.

Loin de rajuster le tir, l'actuelle consultation prébudgétaire semble poursuivre dans cette volonté de dénaturer le modèle de services publics édifié depuis la Révolution tranquille. Dans ce cadre, le ministre des Finances et du Revenu convie encore les citoyennes et citoyens à faire des « choix difficiles » amenant à réduire l'offre et l'accessibilité des services publics. Au même moment, du côté du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, on prétend « agir sur tous les fronts afin de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes⁴ ». Cette incohérence gouvernementale nous éloigne des transformations en profondeur des rapports sociaux de sexes, pourtant nécessaires à une réelle égalité entre les femmes et les hommes.

³ L'impopularité de ce budget a mené entre autres à la création d'une Coalition opposée à la tarification et à la privatisation comptant plus de 100 groupes membres ainsi qu'à l'Alliance sociale et est l'une des trois raisons ayant amené environ 250 000 Québécoises et Québécois à réclamer, par le biais d'une pétition, la démission du premier ministre.

⁴ Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait : Bilan de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2010*, 2010, p. 19.

Instruments de gouvernance

Les structures

Dans le bilan de l'action gouvernementale 2007-2010, il est indiqué que, conformément à son engagement, le gouvernement a maintenu les structures organisationnelles liées à l'action en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Pourtant, même si la condition féminine demeure une responsabilité dont une ministre est titulaire et que le Secrétariat à la condition féminine et le Conseil du statut de la femme sont toujours en place, la Commission de l'équité salariale (CES) serait abolie par le projet de loi n°130 et ses activités seraient transférées à la Commission des normes du travail. Il s'agit d'une mesure qui découle d'ailleurs du budget Bachand. Ce projet de loi n'est toujours pas adopté et des informations récentes nous apprennent que le transfert des activités de la CES serait retardé. Nous y reviendrons dans la partie sur l'autonomie économique des femmes (orientation 2).

S'engager à maintenir les structures dédiées à l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est aussi s'engager à en maintenir l'essence, ce qui passe obligatoirement par un financement adéquat et le maintien du mandat de ces organismes. Pourtant, le bilan de l'action gouvernementale fait (brièvement) état de « restructurations nécessaires » au Conseil du statut de la femme en fonction de pressions budgétaires. Le gel de financement depuis une dizaine d'années (qui équivaut donc à une baisse de financement), la fermeture de bureaux en région et le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux sont des mesures contraires aux engagements gouvernementaux de support aux organismes. À notre avis, en raison du peu de ressources humaines que l'on retrouve au Conseil du statut de la femme, ces mesures sont inacceptables parce qu'elles accentuent la charge de travail du personnel en place et qu'elles affectent la qualité des services offerts en région, tout comme la prise en compte des disparités régionales.

Le Conseil du statut de la femme vit la précarité tant par rapport à ses ressources humaines que financières depuis trop longtemps pour que le gouvernement puisse prétendre que l'action pour l'égalité est une priorité étatique. Cet état de fait peut avoir pour conséquence de diminuer la portée des actions du CSF en tant qu'acteur de la société civile. Le gouvernement se doit donc d'en augmenter le financement. En fait, tous les groupes du mouvement autonome des femmes souffrent d'un sous-financement chronique, ce qui nuit directement à la réalisation des mesures proposées. Dans le cadre de l'actualisation du plan d'action gouvernemental pour l'égalité, l'Intersyndicale des femmes réclame un financement adéquat du Conseil du statut de la femme et des groupes spécialisés dans la défense des droits des femmes, dont la Fédération des femmes du Québec (FFQ) qui rallie les comités des femmes d'une très

grande majorité des organismes syndicaux, de groupes du mouvement autonome des femmes et du mouvement communautaire.

Les approches

Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, le gouvernement doit contrer le mythe de « l'égalité-déjà-là » plutôt que d'y adhérer. Toute tentation de dérive vers la symétrisation serait une négation de la discrimination vécue spécifiquement par les femmes.

Le gouvernement doit agir sur les causes et les conséquences de l'inégalité des femmes qui est érigée en système. La politique gouvernementale reconnaissait d'ailleurs le caractère systémique de la discrimination vécue par les femmes en y donnant cette définition : « La discrimination systémique s'inscrit dans les règles, les pratiques, les schèmes culturels et les méthodes utilisées dans un milieu donné. Sans qu'il n'y ait nécessairement intention ou conscience de discriminer, ces façons de faire ont pour effet de pénaliser un groupe social, ici les femmes⁵ ». Le gouvernement doit garder en tête que la discrimination systémique est toujours très présente et que par certaines de ses politiques, notamment en matière budgétaire, il en est même complice.

Pour contrer cette discrimination systémique, le gouvernement doit commencer par une campagne large de sensibilisation afin d'en faire connaître les fondements et les impacts sur la vie des femmes. Agir pour enrayer la discrimination systémique, c'est d'abord ne pas tomber dans le piège de la symétrisation des conditions de vie des femmes et des hommes. Les difficultés vécues par les femmes n'ont pas les mêmes racines que celles vécues par les hommes. Sans nier les problèmes réels que vivent certains hommes, ils ne découlent pas d'une discrimination systémique et ne sont en aucun cas la conséquence des avancées et acquis obtenus par les femmes. Pour cette raison, si des fonds sont requis pour résoudre les problèmes vécus par les hommes, il doit s'agir d'un financement supplémentaire qui n'est pas pris à même les fonds – déjà insuffisants – dédiés à la condition des femmes.

L'Intersyndicale des femmes demande au gouvernement de mettre la priorité sur l'approche dite spécifique afin de répondre aux besoins urgents de lutte contre les inégalités. Nous reconnaissons la nécessité des approches transversales et sociétales, mais dans la mesure où elles sont utilisées en appui et en gardant comme prémisses de base que la discrimination vécue par les femmes est systémique.

Les stéréotypes sexistes, les rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes et les discours antiféministes ont des racines profondes et s'alimentent de préjugés tenaces. Pour construire un monde égalitaire et modifier des comportements qui sont

⁵ Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait : Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, 2007, p. 27.

inacceptables, il faut sensibiliser les femmes et les hommes, les filles et les garçons. C'est pourquoi nous devons bénéficier de toutes les forces vives progressistes qui œuvrent à l'atteinte d'une réelle égalité entre les femmes et les hommes et soutenir leur action. En ce sens, l'approche sociétale peut contribuer à changer les mentalités et par le fait même à l'atteinte de l'égalité.

L'analyse différenciée selon les sexes

Le gouvernement s'était engagé à rendre des comptes quant à la mise en place de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS). Bien que le document de bilan fasse état de plusieurs projets dans certains ministères et organismes, le manque de coordination et d'application globale d'une telle analyse est évident. Sans nier l'importance des projets en cours, il s'agit davantage de projets pilotes ou de moindre ampleur. Les grandes décisions et orientations gouvernementales, telles que les politiques budgétaires, celles-là même qui ont un impact majeur sur le quotidien des femmes, échappent encore à toute analyse différenciée selon les sexes. Avec une application aussi parcimonieuse, on peut en venir à douter de la réelle volonté gouvernementale d'utiliser de façon plus systématique l'ADS.

RECOMMANDATIONS :

- 1. Afin de préserver la mission et l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes, que le gouvernement s'engage à conserver l'ensemble des structures de gouvernance en matière d'égalité, dont une ministre à la condition des femmes, le Conseil du statut de la femme et ses représentantes régionales ainsi que le Secrétariat à la condition féminine.**
- 2. Que le gouvernement s'engage à préserver le mandat du Conseil du statut de la femme, qu'il lui assure des ressources financières et humaines adéquates, qu'il hausse son financement, et s'assure qu'il y ait une représentation du Conseil du statut de la femme par région.**
- 3. Que le gouvernement apporte un appui financier adéquat aux groupes de défense des droits des femmes et en particulier la Fédération des femmes du Québec (FFQ) pour leur permettre de réaliser leur mission.**
- 4. Que le gouvernement utilise de façon prioritaire l'approche spécifique pour agir sur l'égalité entre les femmes et les hommes.**
- 5. Que, dans le but d'éliminer la discrimination systémique que vivent les femmes et les inégalités qu'elle engendre, l'analyse différenciée selon les sexes soit appliquée systématiquement aux grandes réformes, aux programmes et projets de loi et que des ressources adéquates lui soit spécifiquement dédiées.**

Orientation 1 : Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires

Tout en ayant développé une expertise particulière sur la question du travail des femmes, l'Intersyndicale des femmes tient à mentionner que la promotion de modèles et de comportements égalitaires s'avère en fait la base et la condition nécessaire à l'obtention de résultats positifs dans la lutte pour l'égalité entre les sexes. Tant et aussi longtemps que les modèles et rapports sociaux seront définis par les stéréotypes bien ancrés dans un système patriarcal où l'un domine l'autre, l'égalité entre les femmes et les hommes ne pourra être atteinte.

La prise de conscience des ces modèles inégalitaires est donc une condition nécessaire et préalable pour la déconstruction des rapports sociaux définis par le sexe. L'hypersexualisation des jeunes filles et sa banalisation ainsi que la sexualisation de l'espace public sont des problèmes qui ont d'ailleurs pris de plus en plus d'ampleur.

Pour arriver à transformer en profondeur les rapports sociaux de sexes, le gouvernement doit s'attaquer aux causes et contrer toute action ou prise de position renforçant les modèles sociaux inégalitaires. Tel que revendiqué dans le cadre de la Marche mondiale des femmes, il est plus que temps d'assurer la formation des jeunes par un programme d'éducation à la sexualité. Dans le cadre de ces cours, il est nécessaire d'intégrer, entre autres, des notions sur les rapports sociaux de sexes, l'hypersexualité et l'image corporelle. Bref, des cours d'éducation à la sexualité dans une perspective de rapports égalitaires, non sexistes et non hétérosexistes.

On le sait, on doit savoir d'où l'on vient pour comprendre le monde dans lequel on vit et celui dans lequel on s'engage. Le mouvement des femmes, dont les comités de la condition des femmes des organisations syndicales, a contribué à faire du Québec un milieu plus progressiste où le droit des femmes est garant d'une société plus démocratique, plus égalitaire et qui choisit la solidarité sociale. Les avancées en termes de droits des femmes n'arrivent jamais sans des luttes longues et ardues, une route sinueuse aux entraves multiples. Mais, comme le dit le thème de la Marche mondiale des femmes de l'an 2010 : « Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous serons en marche! », les générations présentes et futures doivent connaître cette extraordinaire contribution. On doit savoir l'évolution des droits des femmes. Elle est l'histoire d'un peuple, le nôtre.

En ce sens, l'Intersyndicale des femmes croit important qu'il y ait, dans les contenus des programmes scolaires, les éléments de l'évolution des droits des femmes et de l'apport du mouvement féministe. Le gouvernement québécois, qui se targue d'être à l'avant-garde de l'action pour l'égalité entre les sexes, ne serait pas le premier à instaurer ce

type de cours. En effet, on retrouve des cours sur le féminisme au secondaire en Alberta, au Nouveau-Brunswick, en Colombie-Britannique et bientôt en Ontario⁶.

Il est également du devoir du gouvernement d'assurer un leadership en dénonçant les médias qui diffusent des messages sexistes, voire dégradants, et qui, par leur programmation, propagent des modèles sociaux inégalitaires. De plus, tel que le demandait le mouvement des femmes dans le cadre de la Marche mondiale des femmes (MMF), l'Intersyndicale des femmes demande au gouvernement de mettre en œuvre des balises en matière de pratiques et d'affichages publicitaires dans le but d'en éliminer les contenus sexistes ou sexuels.

RECOMMANDATIONS

- 6. Que le gouvernement soit proactif dans la promotion de modèles et comportements égalitaires en condamnant publiquement les attaques à l'intégrité des femmes, plus particulièrement les propos sexistes, stéréotypés ou dégradants diffusés par des « médias poubelles ».**
- 7. Qu'une sensibilisation plus large de la population sur les stéréotypes sexistes soit mise de l'avant, entre autres, grâce à :**
 - 7.1 L'instauration d'un programme d'éducation à la sexualité dans une perspective de rapports égalitaires, non sexistes et non hétérosexistes ;**
 - 7.2 La mise en place d'une législation et de balises en matière de pratiques et d'affichages publicitaires afin d'en éliminer les contenus sexistes et l'utilisation dévalorisante du corps.**
- 8. Que soit intégré, dans les contenus des programmes scolaires, des éléments de l'évolution des droits des femmes et de l'apport du mouvement féministe.**

⁶ Lisa-Marie Gervais, « Jamais trop tôt pour bien faire », *Gazette des femmes*, sept.-oct. 2009.

Orientation 2 : Vers l'égalité économique entre les femmes et les hommes

Toutes les avancées et les droits obtenus par et pour les femmes ne suffisent pas à enrayer l'inégalité économique : au Québec, les femmes sont encore aujourd'hui plus pauvres que les hommes. Mais cette inégalité économique n'affecte pas nécessairement toutes les femmes de la même façon, d'où le besoin d'utiliser l'analyse intersectionnelle pour mieux comprendre la situation. L'analyse intersectionnelle, qui vise à prendre en compte l'entrecroisement des systèmes d'oppression, nous montre que le sexisme, le racisme, le « classisme », l'hétérosexisme et le colonialisme, entre autres, sont interconnectés et s'influencent⁷. Le gouvernement doit prendre acte de ces réalités multiples afin de poser des actions visant l'atteinte de l'autonomie économique de *toutes* les femmes.

Déconstruire les stéréotypes liés aux secteurs d'emploi

Les femmes sont encore aujourd'hui cantonnées dans un nombre restreint de professions. En 2006, 78,7 % des travailleuses se retrouvent dans le tiers des professions offertes, et principalement dans le secteur des services (90 %⁸), alors que les choix des hommes sont beaucoup plus diversifiés : 73,3 % des travailleurs occupent plutôt des emplois dans les deux tiers des professions disponibles⁹. La diversification des choix de carrière est nécessaire si on veut atteindre l'égalité des chances en emploi.

Pour contrer cette ségrégation en emploi pour les femmes, il est nécessaire de poursuivre les actions favorisant l'intégration des femmes dans les milieux d'emploi traditionnellement réservés aux hommes. Les femmes, et particulièrement les jeunes filles, doivent être invitées à diversifier leurs choix de carrière. On doit sensibiliser le personnel en éducation et spécialement celui en orientation, afin de s'assurer qu'il propose – de façon non stéréotypée – une diversité d'emplois, aux filles comme aux garçons.

Une fois sur le marché de l'emploi, les femmes doivent avoir toutes les chances possibles d'accéder à des postes qui les intéressent. Pour y arriver, le Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes (PAE) doit être relancé et on doit y prévoir des mesures facilitant concrètement la conciliation famille-travail. Le PAEE se veut un

⁷ Christine Corbeil et Isabelle Marchand, « Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle : défis et enjeux », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 19, no. 1, 2006.

⁸ Institut de la statistique du Québec, *Emploi des femmes et des hommes selon les secteurs d'activités, Québec*, 2008; cité dans : Conseil du statut de la femme, *Avis sur l'actualisation de la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes*, 2010, p.61.

⁹ Institut de la statistique du Québec, *Données sociodémographiques en bref*, 2010; cité dans : Conseil du statut de la femme, *loc. cit.*

outil d'égalité pour toutes les femmes, particulièrement celles qui subissent de multiples discriminations, dont les femmes immigrantes, les femmes autochtones, les femmes handicapées, etc.

Il faut reconnaître à leur juste valeur les emplois occupés majoritairement par les femmes; il faut les revaloriser, les rémunérer adéquatement et ainsi, peut-on penser, les rendre plus attrayants aussi pour les hommes. Pour y arriver, le gouvernement doit travailler à enrayer les stéréotypes associés aux différents choix de carrières. On le sait, la reconnaissance d'un emploi passe souvent par la reconnaissance salariale. À ce titre, comme plus grand employeur du Québec, le gouvernement doit d'abord donner l'exemple...

Favoriser la syndicalisation

En 2006, 38,7 % des travailleuses sont syndiquées alors que le pourcentage s'élève à 41,7 %¹⁰ pour les travailleurs. La syndicalisation protège les travailleuses et les travailleurs contre l'arbitraire patronal et favorise l'amélioration des conditions de travail. Ne pas être soutenue par une force collective dans sa représentation face à l'employeur nuit au rapport de force, et les femmes sont souvent les premières à en payer le prix.

Dans les secteurs d'emploi public et parapublic, où historiquement, les emplois sont le plus souvent syndiqués, l'accès à la syndicalisation pourrait être menacé. En effet, depuis quelques années, le gouvernement accroît considérablement son recours à la sous-traitance, ce qui est une façon détournée de faire obstacle à la syndicalisation. Par exemple, dans la fonction publique, il en résulte en effet une dévalorisation des emplois permanents, par le fait que de plus en plus de mandats stratégiques et qualifiants sont confiés à l'externe, en plus d'engendrer des impacts néfastes pour les personnes employées par la sous-traitance. L'Intersyndicale des femmes dénonce donc le recours à la sous-traitance.

Le recours du gouvernement, comme employeur, au travail de personnes non syndiquées pour effectuer des tâches normalement confiées à son personnel a de nombreux impacts. Par exemple, le recours à la main-d'œuvre indépendante en santé (souvent non syndiquée) par des entreprises privées de placement en soins est une pratique en expansion. On estime que près de 60 % des établissements publics de santé ont fait appel à des entreprises privées et que, dans certains cas, on a eu recours à la main-d'œuvre indépendante pour effectuer jusqu'à 40 % des heures travaillées¹¹. En

¹⁰ Institut de la Statistique du Québec, *Travail et rémunération, Annuaire québécois des statistiques du travail : Portrait des principaux indicateurs du marché du travail 1998-2006*, 2006.

¹¹ Pascale Breton, « Le public fait de plus en plus appel au privé en santé », *Cyberpresse*, 4 mai 2008; cité dans Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec, « les entreprises privées de placement en soins : urgence d'agir », janvier 2010.

« louant » ainsi des heures de travail au réseau public, le secteur privé de placement de soins altère le caractère public de notre réseau de santé. Mentionnons d'ailleurs que la sous-traitance coûte cher à la population. En effet, à l'ère des restrictions budgétaires dans la fonction publique, le gouvernement choisit de diminuer le nombre d'équivalents temps complet (ETC) alloués aux ministères et organismes afin de réduire les coûts de sa main-d'œuvre syndiquée. Cependant, au même moment, les dépenses en sous-traitance augmentent de façon fulgurante et cette situation finit, par exemple, par coûter jusqu'à 2,5 fois plus cher aux contribuables pour des services professionnels et auxiliaires.¹² Le gros des profits est d'ailleurs redistribué aux firmes sous-traitantes.

Promouvoir les services publics

Les femmes sont doublement lésées par la transformation du rôle de l'État et l'application de politiques budgétaires minant la redistribution équitable de la richesse collective. Ces choix politiques freinent l'accès à l'égalité pour les femmes qui sont à la fois utilisatrices des services et travailleuses des secteurs publics. En effet, les emplois dans les services publics sont majoritairement occupés par des femmes, particulièrement dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la fonction publique; pour ce dernier secteur, les femmes étant plus nombreuses dans les postes de soutien administratif.

De plus, les femmes ont davantage recours à plusieurs des services publics. Elles sont plus nombreuses que les hommes à bénéficier de transferts gouvernementaux (représentent 32,09 \$ par tranche de 100 \$ de revenu des femmes et 13,94 \$ par 100 \$ de revenu des hommes). Aussi, elles utilisent davantage les services publics de santé que les hommes, et ce, entre autres en raison de leur cycle de vie biologique et de leurs obligations familiales (notamment pour les proches aidantes). Les services de garde bénéficient aussi particulièrement aux femmes; rappelons d'ailleurs que la grande majorité des familles monoparentales est menée par des femmes.

Ainsi, lorsque le gouvernement choisit de réduire les coûts de l'administration publique (2,5G\$ dans les prévisions prébudgétaires 2011), les femmes en souffrent davantage à titre d'employées et d'utilisatrices des services étatiques. Loin de revoir ses pratiques, le gouvernement va même jusqu'à élargir l'une de ses politiques les plus draconiennes, soit le remplacement d'un départ à la retraite sur deux, en prévoyant l'appliquer désormais aux secteurs de la santé et de l'éducation en plus de la fonction publique.

L'Intersyndicale des femmes déplore que la mesure d'équivalent temps complet (ETC) ne soit pas ventilée par le sexe, car nous sommes convaincues que si le gouvernement avait fait une analyse différenciée selon le sexe, il aurait été à même de constater toute la charge de ses politiques sur le dos des femmes.

¹² Martin Alarie et Gaëtan Hébert, « Plan de réduction de la taille de l'État : privatiser les services publics coûte plus cher », revue *L'expertise*, SPGQ, vol.8, no. 1, novembre 2010.

Promouvoir l'égalité dans une Charte, c'est très bien, mais ce n'est que jeter de la poudre aux yeux lorsque cet objectif est *de facto* annihilé par des mesures budgétaires inégalitaires. Les services publics ont, entre autres, permis aux femmes d'accéder au marché du travail et toute coupure dans ces services est un recul.

Soutenir les proches aidantes

Les personnes aidantes sont majoritairement des femmes : 80 % des soins à domicile aux personnes âgées sont fournis par des femmes. Ces proches viennent en aide bénévolement à des membres de leur famille et doivent, pour ce travail, être soutenues par l'État : on évalue à 130 millions le nombre d'heures par année de travail effectué par les proches aidantes. Reconnaître leur travail et leur apport à la société commence par assumer que ce travail s'avère une forme « d'économie souterraine » qui se pratique au détriment des femmes : les soins de services à domicile aux personnes âgées donnés par les proches aidantes coûteraient 5 milliards de dollars s'ils étaient offerts par le réseau public de santé.

Les heures passées auprès des proches en besoin se font souvent à l'extérieur des heures de travail – trop souvent au prix de l'épuisement des proches aidantes –, mais également, les forcent à s'absenter du travail, à prendre des congés, à occuper des emplois à temps partiel pour offrir davantage de disponibilité et même à quitter leur emploi afin de s'occuper à temps plein de leurs proches. C'est donc l'autonomie économique des personnes aidantes, en grande majorité des femmes, qui est directement affectée. Le gouvernement a la responsabilité de mettre fin à une telle situation et de venir en aide aux proches aidantes en augmentant l'offre de services publics, notamment les services à domicile. De plus, le gouvernement doit reconnaître financièrement le travail des proches aidantes pour que celles-ci ne soient pas pénalisées (et donc appauvries) à l'heure de la retraite. À cet égard, des changements au Régime des rentes doivent être apportés.

L'application de la Loi sur l'équité salariale

La Loi sur l'équité salariale est le fruit d'une longue bataille menée d'abord par les groupes de femmes et les organisations syndicales (et non une initiative gouvernementale). À la suite de l'adoption du projet de loi n° 25, nous en sommes aujourd'hui à une période charnière, soit un mois après la date limite pour la réalisation des exercices initiaux d'équité salariale pour les entreprises retardataires (environ 50 % d'ailleurs). L'exercice de maintien est en cours et de nombreuses entreprises (comptant 10 personnes employées ou plus) sont nouvellement assujetties à cette obligation d'équité.

Dans ce contexte et en fonction de l'ampleur de la tâche, l'Intersyndicale des femmes réclame le maintien de la Commission de l'équité salariale dans son intégralité. Cette

recommandation est conforme à la position de la Coalition en faveur de l'équité salariale dont nous sommes membres. Nous référons d'ailleurs au mémoire de la Coalition, déposé dans le cadre de la consultation sur le projet de loi n° 130. Pour bien remplir son mandat, la CÉS doit continuer à développer une expertise pointue et spécifique et non se retrouver diluée dans un autre organisme. Mentionnons d'ailleurs que la Commission des normes du travail (tout comme la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, à laquelle les activités de la CÉS devaient d'abord être transférées) n'a pas le même type d'expertise en fonction de son rôle qui est davantage axé sur le respect des droits individuels.

Nous saluons l'engagement récent de la ministre Courchesne à maintenir la Commission « tant que ses travaux ne seront pas terminés ». Il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Cependant, puisque la ministre ne fait que remettre à plus tard cette décision – sans établir d'échéancier – nous ne pouvons que réitérer notre demande. L'Intersyndicale des femmes réaffirme que la CÉS doit subsister dans son intégralité pour assurer l'application de la Loi sur l'équité salariale, instrument fondamental pour corriger la discrimination salariale à l'égard des femmes. Nous sommes donc en faveur de la suppression du chapitre 18 du projet de loi n° 130 traitant de l'abolition de la CÉS.

RECOMMANDATIONS

- 9. Que le gouvernement s'assure que le personnel en éducation et spécialement celui en orientation soit sensibilisé aux stéréotypes liés aux secteurs d'emploi afin de s'assurer que des choix diversifiés soient offerts aux filles comme aux garçons.**
- 10. Que le programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes soit relancé et que des mesures facilitant la conciliation famille-travail y soient prévues.**
- 11. Que le gouvernement mette fin à la sous-traitance, y compris le recours à la main-d'œuvre indépendante.**
- 12. Que le gouvernement mette fin à sa politique de remplacement d'un poste sur deux lors des départs à la retraite.**
- 13. Que l'offre et l'accès à des services publics, notamment des services à domicile, soient améliorés pour soutenir le travail des personnes aidantes.**
- 14. Que les périodes de travail comme personnes aidantes soient prises en compte dans le calcul de la Régie des rentes pour assurer que ces personnes ne soient pas financièrement pénalisées à l'heure de la retraite.**
- 15. Que le gouvernement ventile par sexe les ETC et qu'il prenne en considération l'impact de ses politiques en ressources humaines sur les femmes.**

16. Que le gouvernement retire du projet de loi no 130 toute référence à l'abolition, à la modification ou à la fusion de la Commission de l'équité salariale et que le gouvernement maintienne intégralement la mission et le rôle de la Commission de l'équité salariale.
17. Que le gouvernement travaille à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus à risque, notamment celles des familles monoparentales, des femmes immigrantes, des femmes autochtones, des femmes sous-scolarisées, des femmes handicapées, des chômeuses et des femmes âgées. À cette fin, que le gouvernement assortisse des mesures favorisant l'employabilité, l'accès au logement, le soutien pour les enfants, ou toutes autres mesures pour garantir des ressources suffisantes pour vivre au-dessus du seuil de la pauvreté.

Orientation 3 : Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles

L'Intersyndicale des femmes salue les avancées en matière de politique familiale, en particulier par l'instauration de services de garde plus accessibles et du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Ces choix de société, dont bénéficient les femmes comme les hommes, sont une avancée pour l'atteinte de l'égalité entre les sexes et sont le résultat de la lutte du mouvement des femmes et des groupes syndicaux. En effet, quoiqu'elles soient presque aussi présentes que les hommes sur le marché du travail, les femmes prennent encore davantage en charge les différentes responsabilités familiales. Les changements de mentalités s'effectuent trop lentement et nécessitent de mesures proactives plutôt que des suggestions d'actions appliquées seulement en fonction de la bonne volonté des employeurs. C'est dans cette optique que l'Intersyndicale des femmes réclame l'instauration d'une loi-cadre sur la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles.

Même dans le cas du régime de services de garde et du RQAP, des améliorations sont nécessaires. En effet, nous considérons qu'il est du devoir du gouvernement de contribuer au financement du RQAP (non uniquement à titre d'employeur) pour assurer sa sauvegarde à long terme. En ce qui a trait aux services de garde, il est évident que l'offre actuelle ne répond pas à tous les besoins et que le gouvernement tarde à apporter des ajustements liés à l'augmentation du nombre de naissances. Pour assurer l'égalité d'accès à ce service, le gouvernement doit augmenter le nombre de places à 7 \$ par jour, il doit s'assurer que toutes les régions soient équitablement desservies et que des services adaptés aux horaires des personnes ayant un travail atypique soient développés. Le gouvernement doit aussi clairement s'engager à ne pas hausser le coût des places en services de garde.

La Loi sur les normes du travail doit également être ajustée pour bonifier la banque de congés pour obligations familiales. En plus des congés sans solde accordés, il est nécessaire d'y ajouter des congés rémunérés pour obligations familiales. Nous calculons que l'ajout d'une banque de 10 congés payés pour obligations familiales est nécessaire. Pour le moment, les femmes cumulent en moyenne quatre fois plus d'absences pour obligations familiales que les hommes, ce qui équivaut, au total, à effectuer 19 % d'heures de travail rémunérées de moins que les hommes. Tant que le gouvernement n'agira pas à cet égard, les femmes vont continuer à avoir des revenus d'emploi moins élevés que les hommes, ce qui affectera leur sécurité économique pendant leur vie professionnelle et à l'heure de la retraite. Ne pas transformer les mesures législatives pour faciliter la conciliation famille-travail revient à discriminer les femmes dans leur intégration, leur maintien et leur progression en emploi.

Rappelons que la précarité touche davantage les femmes que les hommes. En fait, lorsqu'on y regarde de plus près, on apprend que les femmes occupent un emploi à temps partiel pour concilier leur vie professionnelle et familiale cinq fois plus souvent que les hommes. Il s'agit, pour les femmes, soit d'une obligation, soit d'un choix contraint puisque pour assurer un meilleur revenu familial, ce sont plus souvent les

femmes que les hommes (généralement mieux rémunérés) qui optent pour la réduction de leur temps de travail à l'extérieur de la maison.

Malgré les avancées, le partage des tâches entre les femmes et les hommes demeure inéquitable. Encore aujourd'hui, en moyenne, les activités professionnelles – donc rémunérées – des hommes occupent 66 % de leur temps (pour 34 % du temps accordé aux activités domestiques) alors qu'on observe l'inverse pour les femmes, qui passent plus de temps aux activités domestiques (54 %) qu'aux activités professionnelles (46 %). Même en travaillant à temps plein, on calcule que les femmes accordent en moyenne deux heures par jour au soin des enfants, pour 1,4 heure par jour pour les hommes, sans oublier toutes les heures mises majoritairement par les femmes pour les tâches ménagères. Devant ces statistiques, on comprend que le temps partiel devient souvent une porte de sortie pour les femmes qui, tout en occupant un emploi, doivent remplir des obligations familiales non prises en charge par les hommes. Cette situation a de nombreuses conséquences sur l'égalité entre les femmes et les hommes, dont bien sûr, les risques de précarité financière ou de pauvreté ainsi que la réduction des possibilités de mobilité sociale et d'accomplissement professionnel des femmes.

Les défis de la conciliation famille-travail sont encore plus grands pour les familles monoparentales, dont près de 80 % sont menées par des femmes. Les mères monoparentales sont moins présentes sur le marché du travail, surtout lorsqu'elles ont des enfants en bas âge. Le gouvernement doit enfin agir pour les soutenir dans l'atteinte de l'autonomie financière en renforçant les obligations des employeurs en matière de conciliation travail-famille.

C'est par des modifications législatives que nous obtiendrons des gains réels. L'Intersyndicale des femmes considère donc essentiel de mettre en place une loi-cadre sur la conciliation des obligations familiales et professionnelles. Cette loi-cadre enverrait un message clair, obligerait les employeurs à trouver des solutions adaptées à leur milieu et à mettre en place des mesures concrètes. Un comité paritaire devra être constitué pour en assurer l'application. Aussi, le gouvernement se doit d'être un modèle en tant qu'employeur.

Les mesures de conciliation famille-travail doivent être choisies en fonction des valeurs de notre société, dont bien sûr l'égalité. On ne peut pas compter sur le fait que les femmes soient à la maison comme autrefois. La grande majorité des cellules familiales ont d'ailleurs besoin de deux revenus aujourd'hui pour obtenir un salaire décent.

RECOMMANDATIONS

- 18. Qu'une loi-cadre, comprenant la formation d'un comité paritaire, soit mise en place pour assurer la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles.**

19. Que la Loi sur les normes du travail soit bonifiée en y ajoutant 10 congés payés pour responsabilités familiales.
20. Que le gouvernement s'engage à maintenir le coût des places en services de garde à 7 \$ par jour, qu'il augmente le nombre de places, que toutes les régions soient équitablement desservies et que des services adaptés aux horaires des personnes ayant un travail atypique soient développés.

Orientation 4 : Pour des approches de santé adaptées aux spécificités des femmes

Selon l'Intersyndicale des femmes, le système de santé public doit être amélioré, entre autres par l'intégration d'une approche globale et féministe de la santé. Les spécificités de la santé des femmes ne sont pas prises en compte par le gouvernement qui n'a

d'ailleurs pas encore, ou peu, implanté d'analyse différenciée selon les sexes dans ce domaine. Pourtant, les besoins spécifiques des femmes sont connus. Nous considérons nécessaire que le gouvernement assure des services de santé adaptés aux besoins des femmes disponibles dans toutes les régions.

Des gestes doivent être posés pour favoriser la santé sexuelle et reproductive des femmes. Le gouvernement doit améliorer l'accès à des services d'avortement gratuits, et ce, dans toutes les régions. Une recherche récente nous apprend que les femmes sont encore confrontées à de nombreuses difficultés lorsqu'elles tentent d'avoir accès à des services d'avortement : délais pour l'obtention de services, informations trompeuses ou manquantes, accès difficile à de l'information et à des personnes-ressources (le recours aux boîtes vocales) et même des jugements de valeur sur l'avortement et des refus de donner des références¹³. Avons-nous besoin de rappeler que l'avortement est un service de santé nécessaire à l'autonomie des femmes en plus d'être un droit durement obtenu par de grandes luttes et constamment remis en question ?

Aussi, l'Intersyndicale des femmes demande au gouvernement de s'engager à conserver le droit au retrait préventif dans son intégralité. Cette mesure est nécessaire pour assurer à plusieurs femmes leur maintien en emploi. Les femmes enceintes ne doivent en aucune façon avoir à choisir entre leur sécurité physique, leur santé et celle de l'enfant à naître ou leur maintien en emploi et leur sécurité économique.

La nouvelle politique de périnatalité du gouvernement doit répondre aux besoins des femmes, entre autres en préconisant une approche globale et féministe de la santé. À cet égard, il nous apparaît nécessaire de revoir la politique gouvernementale sur la procréation assistée. Le gouvernement a le devoir d'encadrer adéquatement la recherche et les activités des cliniques de fertilité pour que ce secteur – fort lucratif – prenne davantage en considération la santé des femmes. Nous considérons d'ailleurs qu'il est nécessaire de prévenir l'infertilité en s'intéressant à ses causes autant qu'à son « traitement ». Nous saluons finalement l'augmentation de l'accès aux services des sages-femmes, mais du même coup, nous déplorons le manque de ressources accordées aux maisons de naissances. Encore une fois, l'incohérence de l'action gouvernementale empêche la réalisation de mesures nécessaires pour l'égalité.

RECOMMANDATIONS

¹³ Association canadienne pour la liberté de choix et Fédération du Québec pour le planning des naissances, *Le point sur les services d'avortement au Québec*, 2010.

21. Que le gouvernement s'engage à conserver les mesures de retrait préventif dans leur intégralité pour assurer la santé, la sécurité et le maintien en emploi des femmes.
22. Que le gouvernement soutienne financièrement la recherche sur la santé des femmes au travail.
23. Que le gouvernement améliore l'accès à des services d'avortement de qualité dans toutes les régions du Québec pour permettre à ceux-ci de répondre aux besoins des femmes.
24. Que le gouvernement finance adéquatement l'accès à des maisons de naissances dans toutes les régions du Québec pour permettre à celles-ci de répondre aux besoins des femmes.

Orientation 5 : Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux

Assurer l'intégrité et la sécurité des femmes, c'est d'abord reconnaître l'ampleur de la problématique de la violence faite aux femmes, et ce, dans tous les milieux de vie. La

violence conjugale, les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle sont des sujets qui ne laissent aucune personne indifférente, mais qui demeurent encore l'objet de tabous, en plus d'être des situations trop souvent dissimulées par la peur ou la honte. Pour intervenir adéquatement en matière de violence, le gouvernement doit se soustraire à toute tentation de symétrisation de la violence vécue par les femmes et par les hommes. La violence doit être comprise comme un problème de société et non une addition de « drames individuels ». Pour la contrer, le gouvernement doit faire usage d'une analyse intersectorielle.

L'intégrité et la sécurité des femmes doivent également être assurées dans leurs milieux de travail. Nous déplorons d'ailleurs que rien, dans le bilan de l'action du gouvernement, ne fasse référence au harcèlement psychologique et sexuel, ainsi qu'à la violence en milieu de travail. Ces problèmes sont en croissance et affectent particulièrement les femmes. Dans plusieurs milieux d'emploi, l'organisation du travail est telle qu'elle se répercute en problème de santé physique et psychologique. En effet, le niveau de stress, d'anxiété et de pression au travail est une situation dont l'ampleur ne cesse de croître. Les mesures prises pour la réduction de la taille de l'État et la multiplication des tâches qui en découlent, auxquelles s'ajoutent le casse-tête de la conciliation des obligations familiales et professionnelles, ne sont pas étrangères à cette hausse. Les femmes sont d'ailleurs plus nombreuses que les hommes à vivre un degré de détresse psychologique élevé (26 % pour les femmes, 19,5 % pour les hommes).

Aspect important de la sécurité au travail, reconnaître la responsabilité de l'employeur de prévenir et d'agir en cas de harcèlement psychologique dans son entreprise est certes une avancée importante. Toutefois, à notre avis, dans son application actuelle, la Loi sur les normes du travail ne rend pas suffisamment compte de toute la complexité de la problématique et occulte le caractère systémique de la discrimination vécue par les femmes en amalgamant le harcèlement sexuel au harcèlement psychologique. Nous sommes en accord avec l'organisme Au bas de l'échelle qui déplore d'ailleurs que le caractère sexuel et discriminatoire du harcèlement en vienne à être minimisé ou même omis dans certaines décisions concernant le harcèlement psychologique¹⁴.

RECOMMANDATIONS

25. Que des mesures soient prises pour améliorer l'organisation du travail afin de contrer les problèmes de santé physique et psychologique au travail reliés au stress, à l'anxiété et à la détresse psychologique.

¹⁴ Au bas de l'échelle, *Le recours contre le harcèlement psychologique au travail : cinq ans plus tard, où en sommes-nous ?*, 2009.

26. Que le gouvernement mette en place des mesures spécifiques pour contrer le harcèlement sexuel et la violence au travail.

Orientation 6 : Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles

Dans le cahier de consultation de la Commission, le gouvernement nous demande « comment accélérer la progression des femmes dans les postes de décision et de pouvoir politique ou économique à tous les paliers tant dans le secteur public que dans le secteur privé ? » À notre avis, la seule façon d’y arriver est justement la mise en place

de mesures cohérentes et proactives pour que « l'égalité de droit devienne une égalité de fait », et ce, dans tous les aspects de vie des femmes. Lorsque les femmes auront le temps, l'énergie, la santé et les moyens financiers pour participer à la vie démocratique; et bien sûr, lorsqu'elles ressentiront que ces portes leurs sont ouvertes et qu'elles n'y seront ni jugées, ni stigmatisées, ni obligées d'adhérer à des modèles stéréotypés pour être acceptées, alors nous retrouverons les femmes dans les lieux de pouvoir...

Dans le cadre de la Commission spéciale sur la Loi électorale, en 2005, l'Intersyndicale des femmes a présenté un mémoire et recommandé l'instauration d'un mode de scrutin proportionnel. Nous considérons toujours nécessaire cette réforme du mode de scrutin pour assurer une meilleure représentation des femmes, mais aussi pour permettre un plus grand pluralisme et une représentation plus équitable des minorités ethniques, tout en s'assurant que les régions soient justement représentées.

Si la parité de la représentation entre les femmes et les hommes à l'Assemblée nationale n'est pas une finalité, en ce sens qu'elle n'assure pas l'égalité de fait, elle demeure tout de même nécessaire. Il faut des mesures proactives – et non uniquement des mesures volontaires – pour atteindre le seuil critique permettant aux personnes discriminées, dans ce cas-ci les femmes, d'être justement représentées pour qu'enfin, on puisse espérer de réelles transformations sociales.

RECOMMANDATIONS

- 27. Qu'un mode de scrutin proportionnel soit mis en place pour favoriser une juste représentation politique des femmes et des différents groupes sociaux sous-représentés à l'Assemblée nationale.**

Conclusion et recommandations

À titre de conclusion, l'Intersyndicale des femmes recommande que tous les aspects de la politique gouvernementale pour l'égalité soient basés sur les prémisses suivantes : la discrimination vécue par les femmes est systémique et l'ensemble de l'appareil gouvernemental doit travailler de pair pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les

hommes. Le gouvernement doit rejeter le mythe de « l'égalité-déjà-là » et reconnaître les causes et les conséquences de la discrimination systémique.

L'application du deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité doit s'avérer une priorité étatique. Pour se faire, le gouvernement doit faire preuve de cohérence pour que les effets bénéfiques d'une politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes soient réels. Ceci implique que les autres ministères et organismes – en premier lieu le Conseil du trésor et le ministère des Finances – cessent de mettre en place des politiques inégalitaires qui effacent toutes autres actions instaurées par d'autres ministères et organismes.

Les revendications des groupes de femmes et de groupes sociaux alliés doivent être reconnues à juste titre. Le gouvernement doit à cet égard agir de façon proactive, il doit être à l'écoute des groupes spécialisés et doit en reconnaître l'expertise.

Finalement, le gouvernement doit reconnaître que l'accès à l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut se faire qu'en assurant l'égalité des chances entre tous les citoyens et toutes les citoyennes, ce qui implique des mesures fiscales progressives et équitables et, bien sûr, le maintien et le développement de services publics accessibles et de qualité pour toutes et pour tous.

Liste des recommandations :

1. Afin de préserver la mission et l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes, que le gouvernement s'engage à conserver l'ensemble des structures de gouvernance en matière d'égalité, dont une ministre à la condition des femmes, le Conseil du statut de la femme et ses représentantes régionales ainsi que le Secrétariat à la condition féminine.
2. Que le gouvernement s'engage à préserver le mandat du Conseil du statut de la femme, qu'il lui assure des ressources financières et humaines adéquates, qu'il hausse son financement et s'assure qu'il y ait une représentation du Conseil du statut de la femme par région.
3. Que le gouvernement apporte un appui financier adéquat aux groupes de défense des droits des femmes et en particulier la Fédération des femmes du Québec (FFQ) pour leur permettre de réaliser leur mission.
4. Que le gouvernement utilise de façon prioritaire l'approche spécifique pour agir sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

5. Que, dans le but d'éliminer la discrimination systémique que vivent les femmes et les inégalités qu'elle engendre, l'analyse différenciée selon les sexes soit appliquée systématiquement aux grandes réformes, aux programmes et projets de loi et que des ressources adéquates lui soit spécifiquement dédiées.
6. Que le gouvernement soit proactif dans la promotion de modèles et comportements égalitaires en condamnant publiquement les attaques à l'intégrité des femmes, plus particulièrement les propos sexistes, stéréotypés ou dégradants diffusés par des « médias poubelles ».
7. Qu'une sensibilisation plus large de la population sur les stéréotypes sexistes soit mise de l'avant, entre autres, grâce à :
 - 7.1 L'instauration d'un programme d'éducation à la sexualité dans une perspective de rapports égalitaires, non sexistes et non hétérosexistes;
 - 7.2 La mise en place de balises en matière de pratiques et d'affichages publicitaires afin d'en éliminer les contenus sexistes et l'utilisation dévalorisante du corps.
8. Que soit intégré, dans les contenus des programmes scolaires, des éléments de l'évolution des droits des femmes et de l'apport du mouvement féministe.
9. Que le gouvernement s'assure que le personnel en éducation et spécialement celui en orientation soit sensibilisé aux stéréotypes liés aux secteurs d'emploi afin de s'assurer que des choix diversifiés soient offerts aux filles comme aux garçons.
10. Que le programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes soit relancé et que des mesures facilitant la conciliation famille-travail y soient prévues.
11. Que le gouvernement mette fin à la sous-traitance, y compris le recours à la main-d'œuvre indépendante.
12. Que le gouvernement mette fin à sa politique de remplacement d'un poste sur deux lors des départs à la retraite.
13. Que l'offre et l'accès à des services publics, notamment des services à domicile, soient améliorés pour soutenir le travail des personnes aidantes.
14. Que les périodes de travail comme personnes aidantes soient prises en compte dans le calcul de la Régie des rentes pour assurer que ces personnes ne soient pas financièrement pénalisées à l'heure de la retraite.

15. Que le gouvernement ventile par sexe les ETC et qu'il prenne en considération l'impact de ses politiques en ressources humaines sur les femmes.
16. Que le gouvernement retire du projet de loi n° 130 toute référence à l'abolition, à la modification ou à la fusion de la Commission de l'équité salariale et que le gouvernement maintienne intégralement la mission et le rôle de la Commission de l'équité salariale.
17. Que le gouvernement travaille à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus à risque, notamment celles des familles monoparentales, des femmes immigrantes, des femmes autochtones, des femmes sous-scolarisées, des femmes handicapées, des chômeuses et des femmes âgées. À cette fin, que le gouvernement assortisse des mesures favorisant l'employabilité, l'accès au logement, le soutien pour les enfants, ou toutes autres mesures pour garantir des ressources suffisantes pour vivre au-dessus du seuil de la pauvreté.
18. Qu'une loi-cadre, comprenant la formation d'un comité paritaire, soit mise en place pour assurer la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles.
19. Que la Loi sur les normes du travail soit bonifiée en y ajoutant 10 congés payés pour responsabilités familiales.
20. Que le gouvernement s'engage à maintenir le coût des places en services de garde à 7 \$ par jour, qu'il augmente le nombre de places, que toutes les régions soient équitablement desservies et que des services adaptés aux horaires des personnes ayant un travail atypique soient développés.
21. Que le gouvernement s'engage à conserver les mesures de retrait préventif dans leur intégralité pour assurer la santé, la sécurité et le maintien en emploi des femmes.
22. Que le gouvernement soutienne financièrement la recherche sur la santé des femmes au travail.
23. Que le gouvernement améliore l'accès à des services d'avortement de qualité dans toutes les régions du Québec pour permettre à ceux-ci de répondre aux besoins des femmes.
24. Que le gouvernement finance adéquatement l'accès à des maisons de naissances dans toutes les régions du Québec pour permettre à celles-ci de répondre aux besoins des femmes.

25. Que des mesures soient prises pour améliorer l'organisation du travail afin de contrer les problèmes de santé physique et psychologique au travail reliés au stress, à l'anxiété et à la détresse psychologique.
26. Que le gouvernement mette en place des mesures spécifiques pour contrer le harcèlement sexuel et la violence au travail.
27. Qu'un mode de scrutin proportionnel soit mis en place pour favoriser une juste représentation politique des femmes et des différents groupes sociaux discriminés et sous-représentés à l'Assemblée nationale.